





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-172**

Séance publique du

24 mai 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190524- lmc1154096-DE-1-1
Date de signature : 28/05/2019
Date de réception : mardi 28 mai 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE
AUPRÈS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES
BOUCHES DU RHÔNE**

Le 24 mai 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/05/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Ravi ANDRE à Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Patricia BORRICAND à Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Odile BONTHOUX, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Danielle SANTAMARIA donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
Direction Espaces Verts

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2019

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Madame Danielle SANTAMARIA

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE AUPRÈS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES BOUCHES DU RHÔNE

- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération a pour objet de solliciter la Direction des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône pour une demande d'autorisation de défrichage partiel de la parcelle NB0005 (5a).

La Direction des Espaces Verts d'Aix-en-Provence projette d'installer une plateforme de broyage et de compostage sur la parcelle inoccupée NB0005 (5a).

Cette plateforme permettrait de recycler les déchets verts issus de l'entretien du cimetière du Grand Saint-Jean et de nos parcs. Une partie du broyage des végétaux servirait de paillage pour les massifs du cimetière du Grand Saint-Jean, l'autre partie pour faire du compost.

Ce projet démontre la volonté d'inscrire la Direction des Espaces Verts, et plus généralement la Ville d'Aix-en-Provence, dans une boucle vertueuse d'économie circulaire.

L'installation de cette plateforme de compostage nécessite un défrichage partiel sur 1 500 m². La parcelle NB0005 (5a) relevant du régime forestier, une demande d'autorisation de défrichage doit être faite auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône pour une demande d'autorisation de défrichement partiel de la parcelle communale NB0005 (5a),
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer tous les documents afférents.

DL.2019-172 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT D'UNE PARCELLE
COMMUNALE AUPRÈS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE
LA MER DES BOUCHES DU RHÔNE

-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

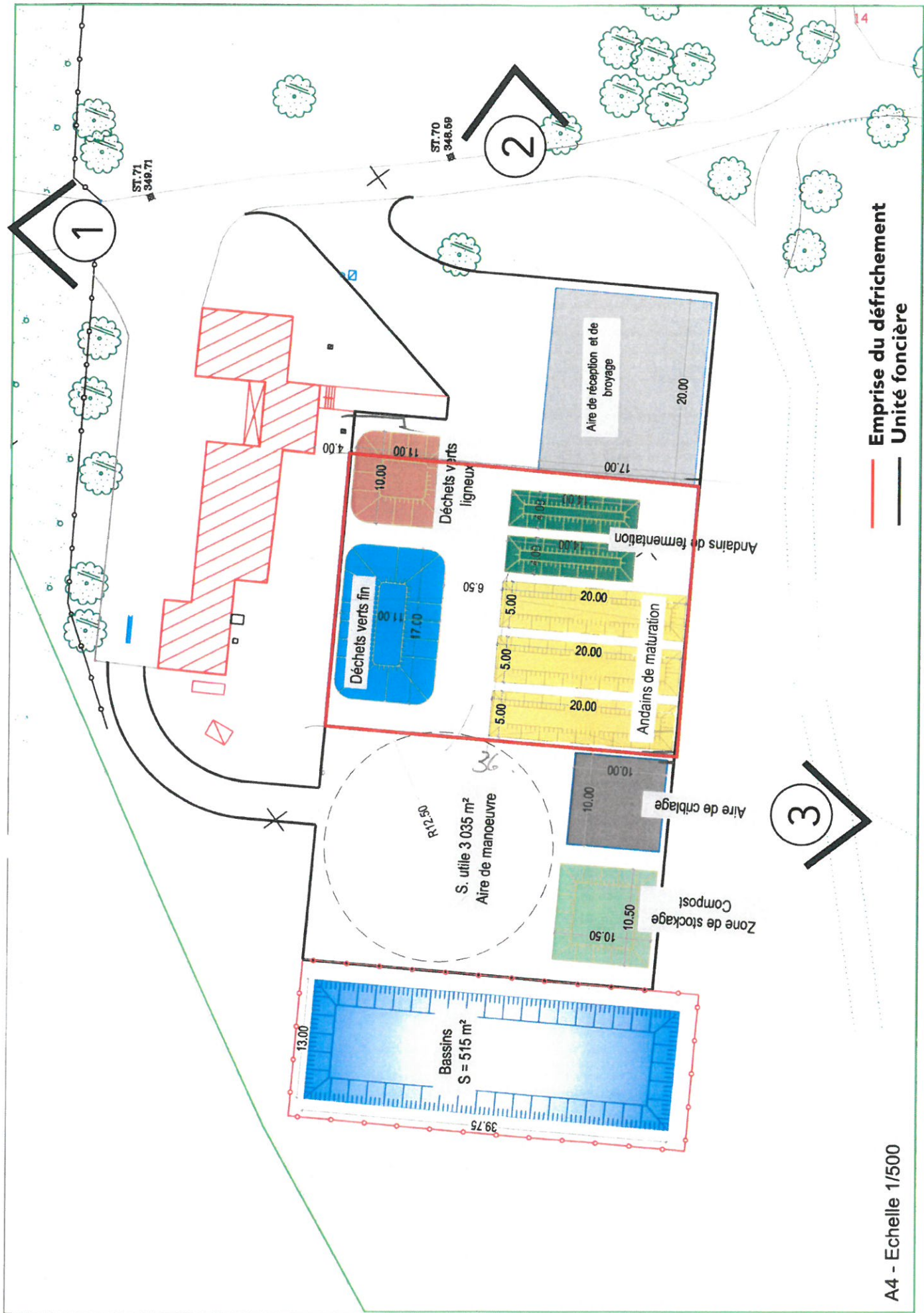
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

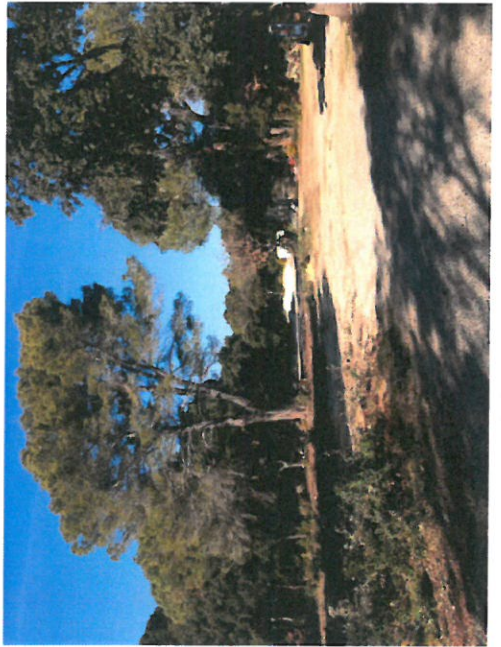




1



3



2

KB

SERTAILLI

Futur emprise de la plateforme

LE GRAND SEUIL

PETIT SEUIL MZ

LE DESSOUS DU SEUIL

RAVIN DE BREGANCON

LA TUILERIE

ROGNES

MY

BREGANCON

NB

LA BOSQUE

NO

LE GRAND SAINT JEAN

MX

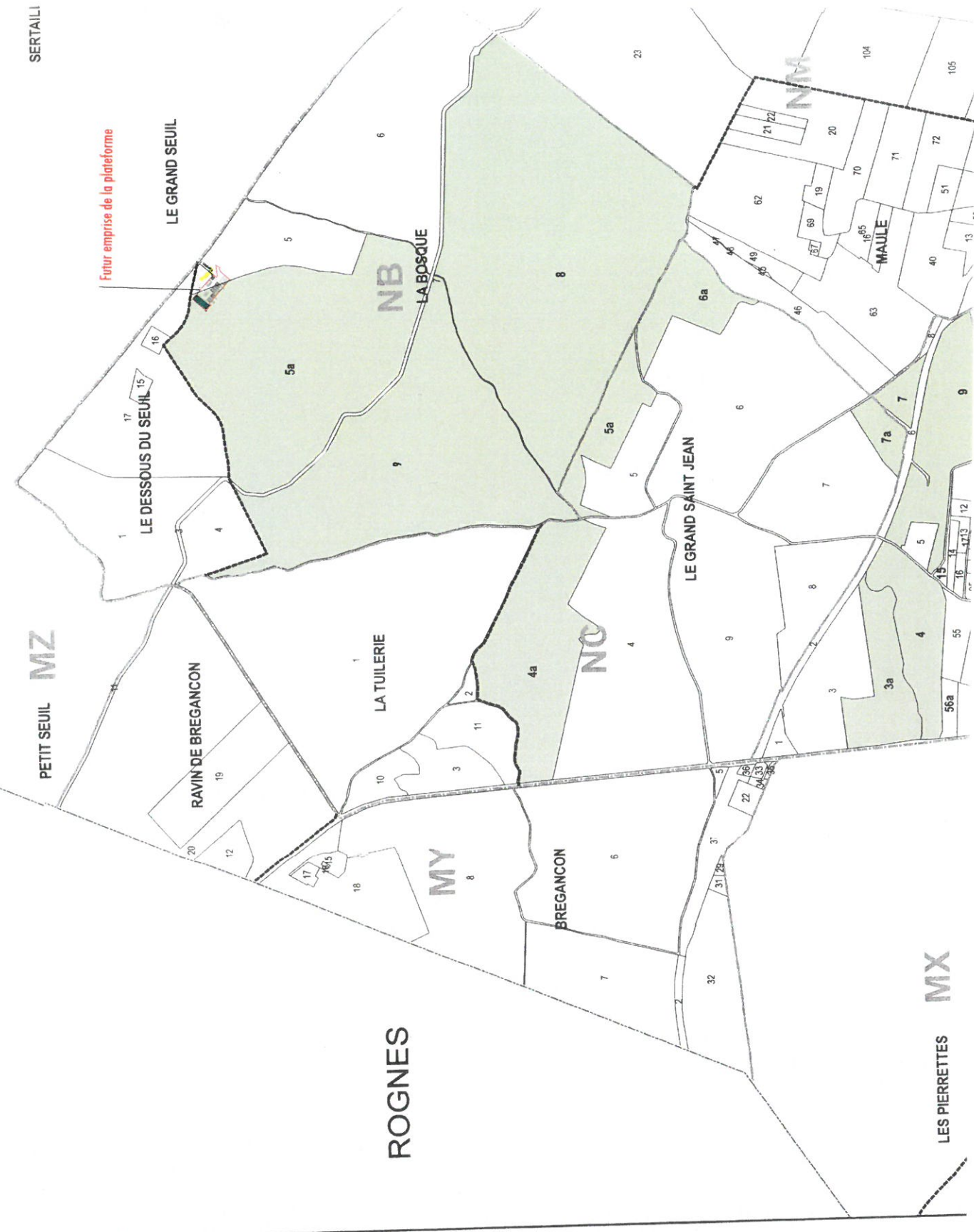
LES PIERRETTES

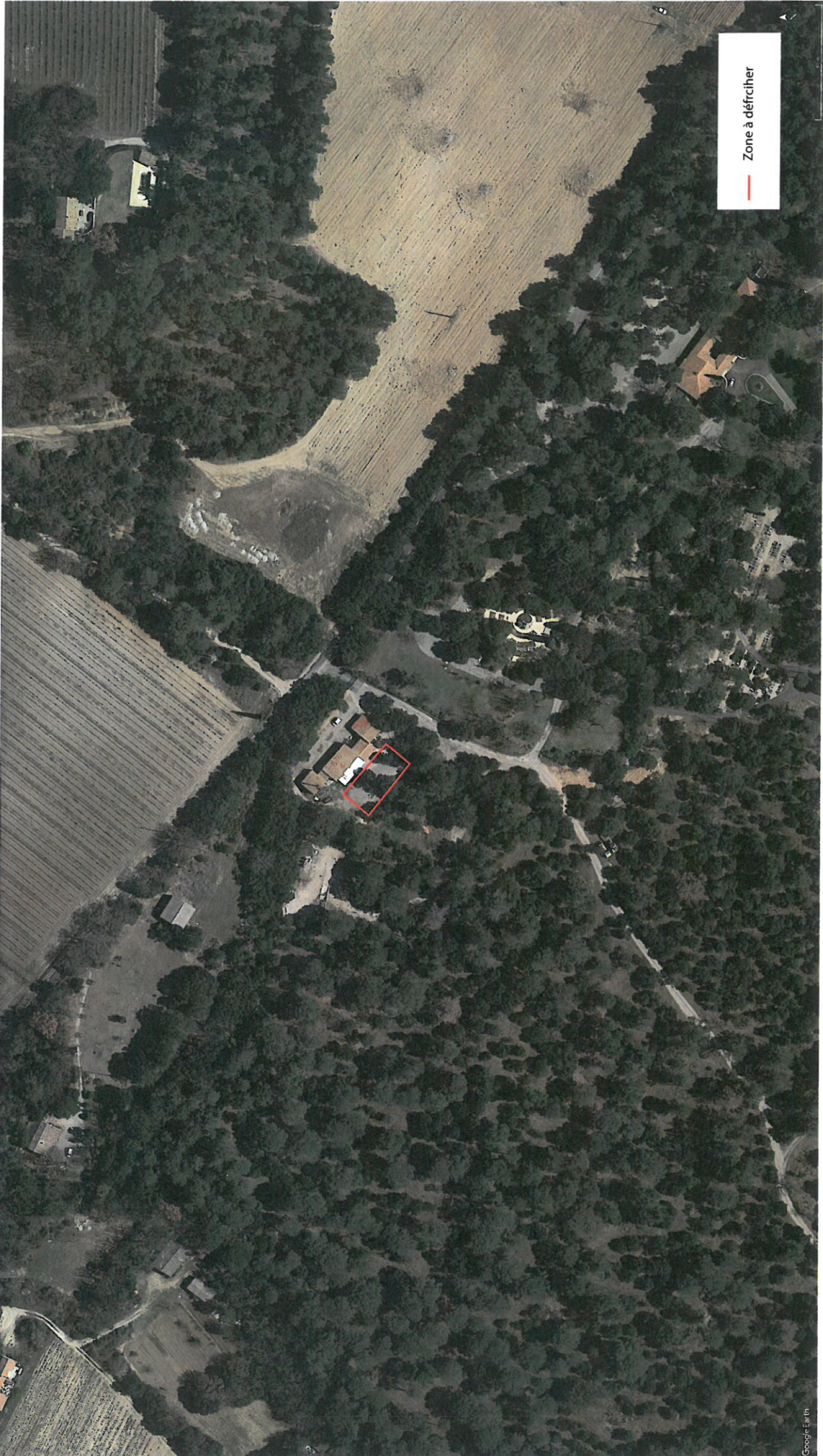
LA

LE REAL TORT

NM

MAULE





— Zone à défricher